



## MUNICIPALITE

---

### **PREAVIS N°17/2024 AU CONSEIL COMMUNAL**

#### **Comptes communaux de l'exercice 2023**

<b>Commissions</b>	<b>Date - heure</b>	<b>Lieu</b>
COGEST	Ma. 30.04.2024 08h00 - 19h00 Je. 02.05.2024 08h30 - 12h00 Ve. 03.05.2024 08h00 - 17h00	Salle du Conseil communal
COFI - Finances	Délégation à la COGEST	
ComEn <sup>2</sup> - Environnement et énergie	–	–

Vevey, le 15 avril 2024

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

## 1. Préambule

Selon l'article 93c al. 2 de la loi sur les communes du 28 février 1956, « *le rapport de la Municipalité sur la gestion, les comptes arrêtés au 31 décembre précédent, accompagnés cas échéant du rapport et du rapport-attestation du réviseur, sont remis au Conseil général ou communal au plus tard le 31 mai de chaque année et renvoyés à l'examen de la Commission de gestion. Les compétences de la commission des finances prévues par le règlement du conseil sont réservées* ».

Cette disposition est reprise à l'art. 131 ch. 1 du règlement du Conseil communal.

La Municipalité a l'avantage de vous soumettre les comptes 2023 de la Ville.

## 2. Résultats des comptes de l'exercice 2023

### Résumé en quelques chiffres

Les résultats des comptes de l'exercice 2023 peuvent être résumés par quelques chiffres.

Déficit selon budget *	CHF	7'999'300.00
Déficit des comptes	CHF	4'515'167.00
Autofinancement	CHF	2'896'805.00
Dépenses nettes d'investissement	CHF	9'234'199.09
Taux d'autofinancement		31.4%
Disponibilités (trésorerie)	CHF	8'941'455.63
Découvert au bilan	CHF	35'538'477.12

\* y compris les crédits supplémentaires

### Compte de fonctionnement

Le budget de fonctionnement, augmenté des crédits supplémentaires accordés par le Conseil communal, présentait un excédent de charges de CHF 7'999'300.—.

Le compte de fonctionnement se clôture avec un résultat plus favorable que celui du budget puisqu'il présente un déficit de CHF 4'515'167.—.

L'amélioration par rapport aux prévisions budgétaires s'élève à CHF 3'484'133.—. Celle-ci est due à une augmentation des revenus de CHF 6'552'479.— (+4.14 %) grevée d'une augmentation des charges pour CHF 3'068'346.— (+1.85 %).

#### Récapitulation des écarts

	Comptes	Budgets	Ecart comptes - budget	
Charges	169'315'046	166'246'700	3'068'346	1.85%
Produits	164'799'879	158'247'400	6'552'479	4.14%
Excédents de charges	4'515'167	7'999'300	-3'484'133	

Les crédits supplémentaires au budget 2023 accordés par le Conseil communal sont les suivants :

- préavis n° 20/2023, décision du Conseil communal du 7 septembre 2023 : « Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2023, 1ère série » pour un montant total de CHF 224'300.—.
- préavis n° 01/2024, décision du Conseil communal du 14 mars 2024 : « Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2023, 2e série » pour un montant total de CHF 158'200.—.
- préavis n° 6/2024, décision du Conseil communal du 14 mars 2024 : « Demande de crédit supplémentaire de CHF 279'500.— pour le financement de l'accueil scolaire de migrant·e·s dans le bâtiment Nestlé à Plan-Dessus » dont CHF 33'000.— concernent l'exercice 2023.

#### Autofinancement

L'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement s'élève à CHF 2'896'805.—, contre une prévision budgétaire négative à CHF -217'000.— selon le budget voté ou à CHF -632'500.— avec les crédits supplémentaires.

L'autofinancement moyen pour la période 2019 – 2023 (5 ans) s'élève à CHF 5'815'730.— ; pour la législature en cours la moyenne est à CHF 6'345'151.—. L'objectif fixé par la Municipalité pour la législature 2021 – 2026 (5 Mio par an) semble pleinement réalisable. Le calcul de l'autofinancement est détaillé dans un tableau annexé au présent préavis.

Rappelons que l'autofinancement, que l'on peut également appeler « Cash-flow », correspond au surplus de liquidités à la fin d'un exercice comptable. Autrement dit, l'autofinancement représente ce qui reste en caisse une fois que toutes les charges de fonctionnement (salaires, subventions, intérêts, participations à des charges cantonales, frais d'entretien, etc.) ont été payées avec les recettes courantes (impôts, subventions, produits du patrimoine, taxes, émoluments, etc.).

L'autofinancement est destiné à financer tout ou partie des investissements (dans ce cas plus l'autofinancement est important et moins le recours à l'emprunt est nécessaire), à rembourser des emprunts (amortissements financiers) ou à constituer des réserves de trésorerie sous forme de placements.

#### Dépenses d'investissement

Les dépenses brutes d'investissement pour l'année 2023 se sont élevées à CHF 9'435'896.04 dont à déduire CHF 201'696.95 de subventions et de participations de tiers. Ainsi, les

investissements ont atteint le montant net de CHF 9'234'199.09. Le détail des dépenses d'investissement, objet par objet, figure dans la brochure des comptes.

Le degré d'autofinancement s'établit à 31.4 %. Cela signifie que la Commune a dû recourir à l'emprunt pour financer une partie des dépenses d'investissement.

### Découvert au bilan

Le découvert figurant à l'actif du bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2023 s'élève à CHF 31'023'310.36. Ce chiffre est la résultante des exercices déficitaires enregistrés les années précédentes. Après enregistrement du déficit de l'exercice, le découvert au 31 décembre 2023 se monte à la somme de CHF 35'538'477.12. Afin de pouvoir retrouver un bilan équilibré, il faudrait que les comptes des futurs exercices soient à nouveau bénéficiaires, condition impérative pour amortir le découvert.

## **3. Variations principales par rapport au budget 2023**

### Charges

Budget *	CHF	166'246'700.00
Comptes	CHF	169'315'046.00
Différence en francs	CHF	3'068'346.00
Différence en pourcent	%	1.85%

\* y compris les crédits supplémentaires

### 30 – Autorités et personnel

Budget *	CHF	52'355'700.00
Comptes	CHF	50'181'351.19
Différence en francs	CHF	-2'174'348.81
Différence en pourcent	%	-4.15%

\* y compris les crédits supplémentaires

La diminution enregistrée s'explique par le fait que le budget est établi avec tous les postes occupés pour l'année entière et que, notamment en lien avec le temps de recrutement, tous les postes n'ont pas pu être repourvus au cours de l'année 2023. Compte tenu de la correction de la masse salariale budgétisée à hauteur de CHF 1'000'000.— sous compte n° 141.4361.04 pour anticiper les vacances de postes, l'économie réelle par rapport au budget est CHF 1'174'348.81 ce qui représente environ neuf EPT (équivalent plein temps) sur un effectif prévu de 376.51 EPT. Le marché du travail est resté très tendu en 2023 ; pour certaines branches, il y avait plein emploi.

### 31 – Biens, services et marchandises

Budget *	CHF	28'546'100.00
Comptes	CHF	26'381'733.40
Différence en francs	CHF	-2'164'366.60
Différence en pourcent	%	-7.58%

\* y compris les crédits supplémentaires

Toutes les natures comptables de la rubrique 31 – Biens, services et marchandises sont inférieures au budget. Les principaux écarts concernent les rubriques :

- 312 - Achats d'eau, d'énergie, de combustible (CHF -942'383.—),
- 318 - Honoraires et prestations de services (CHF -368'698.—),
- 314 - Entretien des immeubles, routes et territoire (CHF -303'063.—),
- 316 - Loyers, fermages et redevances d'utilisation (CHF -126'059.—),
- 313 - Autres fournitures et marchandises (CHF -119'262.—).

Ces écarts sont notamment liés à une gestion rigoureuse et aux postes non occupés. Il faut également mentionner que les effets des mesures d'économie d'énergie mises en place et un hiver clément ont influencé positivement les dépenses.

### 32 – Intérêts passifs

Budget *	CHF	2'176'000.00
Comptes	CHF	2'106'407.40
Différence en francs	CHF	-69'592.60
Différence en pourcent	%	-3.20%

\* y compris les crédits supplémentaires

Pour l'établissement du budget 2023, une hausse des taux avait été prise en compte. Toutefois, l'année 2023 a été marquée par une stabilisation de l'inflation et une stabilisation des taux.

La Municipalité présentera, en juin 2024, une communication sur la situation de l'endettement net et brut, tel que défini dans le plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 ainsi que toutes les informations utiles au sujet de l'évolution de l'endettement, des intérêts, des cautions et autres garanties.

### 33 – Amortissements

Budget *	CHF	9'660'800.00
Comptes avec amort. extraordinaire	CHF	17'920'692.18
Différence en francs	CHF	8'259'892.18
Différence en pourcent	%	85.50%
Comptes sans amort. extraordinaire	CHF	9'519'173.43
Différence en francs	CHF	-141'626.57
Différence en pourcent	%	-1.47%

\* y compris les crédits supplémentaires

Cette rubrique est composée des amortissements sur les investissements et des défalcatons sur impôts.

Il y a quelques écarts sur les amortissements principalement parce que des travaux n'ont pas pu être effectués pour diverses raisons donc des recours. Une analyse approfondie des comptes d'attente et des crédits sans mouvement a généré des amortissements extraordinaires pour un total de CHF 8'401'518.75. La nature de ces amortissements a autorisé l'utilisation de réserves ; l'effet est donc neutre pour le résultat. Un tableau détaillé est en annexe.

### 35 – Remboursements, participations et subventions des collectivités publiques

Budget *	CHF	48'094'300.00
Comptes	CHF	47'667'036.71
Différence en francs	CHF	-427'263.29
Différence en pourcent	%	-0.89%

\* y compris les crédits supplémentaires

Cette rubrique enregistre les variations principales suivantes par rapport au budget :

- 600.3521 Participation au coût de l'ASR : CHF – 798'896.59
- 351.3517 Participation au déficit des transports publics : CHF – 934'203.80
- 440.3526 Frais de fonctionnement déchets 3 villes : CHF – 200'875.45
- 200.3529 ss et 751.3515 ss Péréquation : CHF 1'655'109.00. Ce montant supérieur au budget. Toutefois, pour avoir une vision de l'ensemble de la péréquation, il faut se référer au chapitre spécifique.

### 36 – Aides et subventions

Budget *	CHF	20'542'200.00
Comptes	CHF	18'990'047.00
Différence en francs	CHF	-1'552'153.00
Différence en pourcent	%	-7.56%

\* y compris les crédits supplémentaires

Pour le budget 2023, les prévisions pour les structures d'accueil du Réseau VV ont été établies avec beaucoup de prudence à la suite de la sortie du réseau REVE. Le solde de l'écart au budget est la somme de petits et moyens écarts sur de nombreux comptes.

### 38 – Attributions aux fonds et financements spéciaux

Budget *	CHF	1'590'800.00
Comptes	CHF	1'968'993.53
Différence en francs	CHF	378'193.53
Différence en pourcent	%	23.77%

\* y compris les crédits supplémentaires

Les attributions (et les prélèvements) aux fonds de réserve dépendent presque exclusivement des dépenses et des recettes effectives comptabilisées dans plusieurs comptes. En conséquence, la rubrique cumule les écarts de tous ces comptes. De plus, pour plusieurs recettes concernées, la Ville n'a aucune emprise.

### 39 – Imputations internes

Budget *	CHF	3'280'800.00
Comptes	CHF	4'098'785.10
Différence en francs	CHF	817'985.10
Différence en pourcent	%	24.93%

\* y compris les crédits supplémentaires

Cette rubrique, qui représente la facturation des diverses prestations entre services de la Commune, n'appelle pas de remarque particulière. Son évolution est identique à celle de la rubrique 49.

## Revenus

Budget *	CHF	158'247'400.00
Comptes	CHF	164'799'879.48
Différence en francs	CHF	6'552'479.48
Différence en pourcent	%	4.14%

\* y compris les crédits supplémentaires

### 40 – Impôts

Budget *	CHF	82'770'000.00
Comptes	CHF	79'888'886.76
Différence en francs	CHF	-2'881'113.24
Différence en pourcent	%	-3.48%

\* y compris les crédits supplémentaires

Les explications détaillées sont mentionnées dans le chapitre « Impôts ».

### 41 – Patentes, concessions

Budget *	CHF	1'541'000.00
Comptes	CHF	1'461'363.70
Différence en francs	CHF	-79'636.30
Différence en pourcent	%	-5.17%

\* y compris les crédits supplémentaires

L'écart provient principalement des recettes liées à une diminution de la consommation d'électricité sur le territoire veveysan.

### 42 – Revenus du patrimoine

Budget *	CHF	11'951'000.00
Comptes	CHF	12'545'932.31
Différence en francs	CHF	594'932.31
Différence en pourcent	%	4.98%

\* y compris les crédits supplémentaires

L'écart constaté résulte principalement des revenus des immeubles du patrimoine financier dans lequel sont incluses les nouvelles acquisitions.

#### 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes

Budget *	CHF	16'003'700.00
Comptes	CHF	14'199'072.26
Différence en francs	CHF	-1'804'627.74
Différence en pourcent	%	-11.28%

\* y compris les crédits supplémentaires

Cette rubrique comprend le compte n° 141.4361.04 – Correctif de la masse salariale. Son budget se monte à CHF 1'000'000.— et sert à compenser le fait que tous les postes ne sont pas repourvus toute l'année. Aucune écriture n'est inscrite dans ce compte au cours de l'exercice comptable.

Le solde de l'écart est principalement dû à une correction de la pratique comptable. En effet, il s'agissait de facturations internes qui doivent être comptabilisées dans les comptes du groupe 49 ; ce qui a été fait pour les comptes 2023, mais pas pour le budget.

#### 44 – Part à des recettes cantonales

Budget *	CHF	2'400'000.00
Comptes	CHF	2'933'417.70
Différence en francs	CHF	533'417.70
Différence en pourcent	%	22.23%

\* y compris les crédits supplémentaires

Cette rubrique représente la part de la Commune (5/12e) à l'impôt sur les gains immobiliers (compte n° 220.4411) qui a été supérieur au budget ainsi que l'impôt sur les travailleurs frontaliers (compte n° 220.4414) qui a été très légèrement inférieur au budget.

#### 45 – Participations et remboursements de collectivités publiques

Budget *	CHF	36'371'900.00
Comptes	CHF	37'216'364.56
Différence en francs	CHF	844'464.56
Différence en pourcent	%	2.32%

\* y compris les crédits supplémentaires

Les éléments de cette rubrique induisent les remarques suivantes :

- La compensation RFFA est supérieure au budget pour CHF 353'309.02. Celle-ci est liée à la fiscalité des sociétés et varie en conséquence.
- Pour le budget 2023 des structures d'accueil du Réseau VV, les prévisions ont été établies avec beaucoup de prudence à la suite de la sortie du réseau REVE. L'écart au budget est la somme de petits et moyens écarts sur de nombreux comptes.
- Les éléments liés à la péréquation sont détaillés dans le chapitre spécifique.

#### 46 – Autres participations et subventions

Budget *	CHF	44'200.00
Comptes	CHF	188'589.90
Différence en francs	CHF	144'389.90
Différence en pourcent	%	326.67%

\* y compris les crédits supplémentaires

Cette rubrique de faible importance comprend la participation de tiers à des charges communales dans les domaines de l'éducation, du trafic et de l'énergie et varie en fonction des dépenses réelles facturées. Toutefois, une grande partie de l'écart provient de l'inclusion des expositions du Musée Jenisch dans la comptabilité générale de la Ville.

#### 48 – Prélèvements sur fonds et financements spéciaux

Budget *	CHF	3'884'800.00
Comptes avec prélèv. extraordinaires	CHF	12'267'467.19
Différence en francs	CHF	8'382'667.19
Différence en pourcent	%	215.78%
Comptes sans prélèv. extraordinaires	CHF	3'865'948.44
Différence en francs	CHF	-18'851.56
Différence en pourcent	%	-0.49%

\* y compris les crédits supplémentaires

Les prélèvements (et les attributions) au fonds de réserve dépendent presque exclusivement des dépenses et des recettes effectives comptabilisées dans plusieurs comptes. En conséquence, la rubrique cumule les écarts de tous ces comptes. De plus, pour plusieurs recettes concernées, la Ville n'a aucune emprise.

Une analyse approfondie des comptes d'attente et des crédits d'investissement sans mouvement a généré des amortissements extraordinaires pour un total de CHF 8'401'518.75. La nature de ces amortissements a autorisé l'utilisation de réserves ; l'effet est donc neutre pour le résultat. Un tableau détaillé est en annexe.

#### 49 – Imputations internes

Budget *	CHF	3'280'800.00
Comptes	CHF	4'098'785.10
Différence en francs	CHF	817'985.10
Différence en pourcent	%	24.93%

\* y compris les crédits supplémentaires

Cette rubrique, qui représente la facturation des diverses prestations entre services de la Commune, n'appelle pas de remarque particulière. Son évolution est identique à celle de la rubrique 39.

#### 4. Péréquation financière et cohésion sociale

Le décompte provisoire 2023 de la péréquation financière intercommunale et de la cohésion sociale est détaillé ci-dessous. Les données chiffrées cantonales utilisées pour le calcul de la péréquation ne sont, à ce jour, pas encore connues des Communes.

A ce jour, il n'est pas possible de mesurer l'influence de la reprise par le Canton, à la suite de l'accord conclu avec les communes, d'une partie des coûts inclus dans la péréquation. Il faut toutefois noter que même si le Canton reprend à sa charge certains coûts ; le volume total de la cohésion sociale augmente en parallèle. Il n'est donc pas certain que la charge pour les Communes baisse, on s'oriente plutôt vers une stabilisation ou une plus faible augmentation.

##### Participation à la cohésion sociale (péréquation indirecte)

Acomptes payés	CHF	15'998'284.00
Décompte provisoire	CHF	15'171'672.00
Solde à recevoir	CHF	826'612.00

Les demandes d'acomptes sont basées sur les montants finaux pour l'année a-2. Selon les impôts conjoncturels effectivement perçus par les communes vaudoises, il peut y avoir d'importants écarts.

##### Péréquation directe

Acomptes payés	CHF	-189'907.00
Décompte provisoire	CHF	371'185.00
Solde à payer	CHF	561'092.00

La péréquation directe se compose de 4 couches :

- Alimentation du fonds de péréquation : il s'agit du montant versé afin de financer la péréquation directe. Il se calcule en nombre de points d'impôt et varie donc en fonction de la valeur de celui-ci. La somme calculée dans le décompte provisoire est de CHF 19'969'608.— supérieur aux acomptes pour un montant de CHF 1'291'213.—.

- Couche population : il s'agit d'une somme en faveur des communes en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre. Le montant du décompte provisoire est de CHF 15'936'442.— supérieur aux acomptes pour un montant de CHF 730'120.—.
- Dépenses thématiques : il s'agit d'une somme en faveur des communes calculées selon un décompte prenant en compte le coût des transports (et des forêts pour les communes concernées). Ce montant n'est, à ce jour, pas encore connu. Dès lors, un montant identique au budget a été pris en compte soit CHF 3'661'981.—.
- Couche solidarité : il s'agit d'une somme en faveur des communes en fonction de l'écart entre le point d'impôt communal par habitant et le point d'impôt par habitant moyen sur l'ensemble du canton. Pour 2023, la Ville de Vevey ne reçoit pas cette compensation.

### Réforme policière

Acomptes payés	CHF	1'187'442.00
Décompte provisoire 2022	CHF	1'165'130.00
Solde à payer	CHF	-22'312.00

## **5. Impôts**

Les recettes fiscales sont détaillées dans un tableau annexé au présent préavis qui présente leur évolution pour la période 2018 – 2023, avec un comparatif par rapport aux budgets 2023 ainsi qu'aux comptes 2022.

Pour rappel, le taux d'imposition communal a été diminué de 1.5 points dès l'année 2020, passant ainsi de 76 à 74.5.

Afin d'avoir une vision comparable dans le temps, tous les éléments fiscaux du tableau ont été standardisés au taux de 74.5. Sauf mention contraire, les commentaires qui suivent sont également basés sur une analyse à taux standardisés.

### Résultat global

Les recettes fiscales pour l'année 2023 s'élèvent (y compris l'impôt sur les gains immobiliers et l'impôt sur les travailleurs frontaliers – rubrique 44 et la compensation RFFA – rubrique 45) à CHF 85'675'613.— et les écarts sont :

- une diminution de CHF 1'994'387.— ou 2.27 % par rapport au budget ;
- une augmentation de CHF 5'057'518.— ou 6.27 % par rapport à l'exercice 2022.

Il convient de préciser que le montant des recettes fiscales comprend non seulement les acomptes 2023 facturés au taux de 74.5, mais également des éléments antérieurs au changement de taux qui sont toujours calculés sur la base des anciens taux. Il faut quelques années pour que cet effet « changement de taux » s'estompe et devienne réellement marginal.

### Analyse par type d'impôt

#### Personnes physiques

L'impôt sur le revenu des personnes physiques mis en compte pour l'exercice 2023 est inférieur de CHF 3'014'881.— ou de 7.55 % par rapport au montant inscrit au budget. Le produit de cet

impôt, qui représente le 43 % des recettes fiscales communales, était stable de 2018 à 2019 puis a subi une baisse en 2020 avant de remonter légèrement en 2021 pour subir, à nouveau, une baisse en 2022 avant de remonter en 2023 au niveau de 2021. Une partie de ces variations est la conséquence de la politique fiscale cantonale et de ses impacts sur l'impôt de base. Par contre, l'effet yoyo des dernières années est difficile à expliquer.

L'impôt sur la fortune pour 2023 est inférieur de CHF 282'727.— ou de 5.40 % par rapport au budget. Le produit de cet impôt est en diminution par rapport à l'exercice 2022 qui était légèrement supérieur à la moyenne des dernières années.

L'impôt sur les prestations en capital est prélevé conformément aux dispositions de l'art. 49 LI, sur les versements provenant de la prévoyance professionnelle (2e pilier et 3e pilier). Cet impôt varie par conséquent en fonction des prestations en capital versées par les caisses de pensions. L'impôt encaissé en 2023 a été supérieur à l'année 2022. Le montant 2023 est supérieur à la moyenne des années précédentes pour un total de CHF 606'133.—.

L'impôt à la source est inférieur au budget de CHF 1'143'509.— ou de 27.03 % ainsi qu'aux comptes 2022 de CHF 575'408.— ou de 15.71 %. Cet impôt peut fluctuer de manière importante d'une année à l'autre.

L'impôt sur la dépense est exceptionnellement négatif. Il est probable que ce montant soit la conséquence d'une correction en 2023 des impôts particulièrement élevés facturés en 2022.

### Personnes morales

Avec les réformes fiscales RFFA et RIE III, l'impôt spécial sur les holdings a été supprimé. En parallèle, le taux d'imposition a été réduit et l'imposition du capital jouit d'une franchise. Ces réformes ont créé une bascule de l'impôt sur le capital vers l'impôt sur le bénéfice. La prédominance de l'impôt sur le bénéfice a pour conséquence que le montant des impôts peut avoir un important effet de yoyo. Cet effet était faible avec l'ancienne prédominance de l'impôt sur le capital. De plus, ces réformes ont introduit pour les sociétés la possibilité de demander l'imputation d'impôts étrangers prélevés à la source.

Les impôts sur le bénéfice net et sur le capital déduit de l'imputation d'impôts étrangers des sociétés se montent à CHF 24'288'853.— et sont supérieurs au budget de CHF 3'018'853.— et supérieurs de CHF 6'157'962.— par rapport à l'année 2022.

Il faut également noter qu'à la suite à l'introduction de ces réformes, l'administration fiscale a pris du retard ; à ce jour, nous ne savons pas pour quels exercices les taxations définitives sont établies.

Le montant de la compensation RFFA est, en chiffres réels, de CHF 2'853'309.02 pour 2023 alors qu'il était de CHF 1'894'771.17 en 2022.

### Autres recettes fiscales

Les droits de mutation sont supérieurs au budget de CHF 626'387.— pour un total de CHF 2'236'387.—.

L'impôt sur les gains immobiliers est supérieur aux prévisions budgétaires de CHF 561'633.— pour un total de CHF 2'061'633.—.

Ces deux impôts, de nature conjoncturelle, sont en relation directe avec les transactions immobilières réalisées sur le territoire de Vevey et peuvent varier fortement d'une année à l'autre.

L'impôt sur les successions et les donations présente un rendement inférieur au budget et l'année 2023 semble être une année "basse" en comparaison des années précédentes. De nature totalement aléatoire, cet impôt peut enregistrer d'importantes variations d'une année à l'autre. Par ailleurs, le 50 % du produit de cet impôt sert à financer la participation à la cohésion sociale (péréquation indirecte).

## **6. Bilan**

### Actif

#### 910 - Disponibilités

La trésorerie disponible diminue de CHF 6.4 Mio par rapport au 31 décembre 2022. Cette augmentation est à mettre en relation, entre autres, avec l'augmentation des actifs transitoires à fin 2023.

#### 911 - Débiteurs et comptes courants

Les débiteurs diminuent de CHF 6.4 Mio par rapport au 31 décembre 2022.

#### 912 - Placements du patrimoine financier

Cette rubrique comprend, pour l'essentiel, les propriétés communales (terrains et bâtiments) faisant partie du patrimoine financier, soit celles qui ne sont pas absolument nécessaires à l'accomplissement des tâches de la Commune.

La principale variation sur l'année 2023 correspond à l'acquisition d'immeubles de rendement. Selon les dispositions de l'article 26 du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, les immeubles du patrimoine financier doivent figurer à l'actif du bilan, à concurrence de leur estimation fiscale.

Le détail des propriétés communales est donné dans la brochure des comptes.

#### 913 - Actifs transitoires

Cette rubrique enregistre les comptes de liaison avec les fonds spéciaux et rentiers hors bilan de la Ville, ainsi que les produits à recevoir et les charges payées d'avance. L'augmentation est de CHF 6.3 Mio par rapport au 31 décembre 2022.

#### 914 - Investissements du patrimoine administratif

La diminution est de CHF 8.3 Mio par rapport au 31 décembre 2022. Elle s'explique par les investissements réalisés en 2023, diminués des amortissements ordinaires et extraordinaires et des recettes d'investissement. Le détail des investissements et amortissements par objet figure dans la brochure des comptes.

#### 915 - Titres du patrimoine administratif

Le détail du portefeuille des titres détenus par la Commune figure également dans la brochure des comptes. Cette rubrique est stable d'un exercice à l'autre.

#### 917 – Autres dépenses à amortir

Ce compte regroupe les immobilisations incorporelles.

#### 919 - Découvert

Il enregistre le déficit de l'exercice 2023 de CHF 4'515'166.76 et augmente à CHF 35'538'477.12.

## Passif

### 920 - Engagements courants

Cette rubrique correspond, pour l'essentiel, aux fournisseurs (factures à payer) enregistrés avant le 31 décembre 2023 et payables en 2024. Il est stable par rapport au 31 décembre 2022.

### 921 - Dettes à court terme

Les dettes à court terme (durée inférieure ou égale à 12 mois) augmentent de CHF 14 Mio afin de financer une partie des investissements. Il est probable qu'une partie de ces emprunts soit convertie en emprunt à long terme en fonction des taux proposés.

### 922 - Emprunts à moyen et long termes

La dette à moyen et long termes est stable sur l'exercice 2023.

### 925 - Passifs transitoires

Cette rubrique enregistre les charges à payer et les produits reçus d'avance. Le solde est similaire à celui du 31 décembre 2022.

### 928 - Financements spéciaux et Fonds de réserve

Cette rubrique diminue de CHF 10.3 Mio. Ce montant est principalement constitué des prélèvements effectués pour compenser les amortissements extraordinaires déjà évoqués. Ces fonds sont en grande partie financés par des taxes affectées ; leur utilisation est donc très encadrée. Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice figurent dans la brochure des comptes aux pages « Fonds de réserve du bilan ».

## **7. Conclusions**

La Municipalité se réjouit que le déficit soit inférieur au budget et que, malgré les prévisions budgétaires, l'autofinancement soit finalement positif, même si celui-ci ne couvre qu'un tiers des investissements réalisés en 2023.

Toutefois, le déficit 2023 de CHF 4.5 millions a pour conséquence d'augmenter le découvert du bilan qui passe de CHF 31.0 millions à CHF 35.5 millions. Ce n'est qu'avec des exercices bénéficiaires que ce découvert pourra être résorbé. Il convient tout de même de relever qu'un certain nombre d'actifs inscrit au bilan, notamment au patrimoine financier et concernant des portefeuilles d'actions, ne correspondent pas à leur valeur réelle et couvrent donc largement ce déficit théorique.

Le point d'attention qui concerne les réformes fiscales fédérales et cantonales et l'analyse de leur impact sur les finances communales est maintenant mieux consolidé et certaines incertitudes concernant l'impact sur les recettes fiscales des personnes morales de l'abandon des statuts fiscaux spéciaux (RFFA / RIE III vaudoise) sont maintenant levées.

Comme par le passé, il convient également de suivre avec attention les éléments liés aux évolutions des taux d'intérêt, de l'inflation, de la réforme de la péréquation ainsi que de la conjoncture régionale, suisse et mondiale. Sans oublier l'impact sur le budget de fonctionnement des nouveaux investissements réalisés.

Malgré un risque de volatilité accrue des recettes fiscales sur les personnes morales et l'abandon des taux négatifs, la Municipalité souhaite maintenir son objectif d'autofinancement prévu pour la législature. Ceci sans transiger sur les prestations et en prenant soin de prioriser les projets en fonction des ressources disponibles, des objectifs du programme de législature ainsi que des différentes politiques publiques mises en place depuis le début de la législature.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

**VU** le préavis N° 17/2024, du 15 avril 2024, concernant les Comptes communaux de l'exercice 2023

**VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

#### d é c i d e

1. d'approuver les comptes de l'exercice 2023 soit :
  - a. les comptes de la Ville de Vevey présentant un déficit de CHF 4'515'166.76
  - b. les comptes des fonds spéciaux gérés par la Ville
2. d'en donner décharge à la Municipalité

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire

  
Yvan Luccarini

  
Grégoire Halter



Membre de la Municipalité délégué : M. Yvan Luccarini

#### Annexes :

1. Recettes fiscales 2018 – 2023
2. Amortissements extraordinaires 2023
3. Autofinancement 2015 – 2023
4. Dépenses d'investissements 2023
5. Brochure des comptes de l'exercice 2023

## Statistique de l'évolution des impôts facturés

<b>Tous les éléments standardisés au taux de 74.5 (en milliers de francs)</b>		<b>Budget 2024</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Comptes 2023</b>	<b>Comptes 2022</b>	<b>Comptes 2021</b>	<b>Comptes 2020</b>	<b>Comptes 2019</b>	<b>Comptes 2018</b>	<b>ECARTS EN %</b>	
										<b>C23-B23</b>	<b>C23-C22</b>
	<b>Taux d'impôt communal</b>	<b>74.5</b>	<b>74.5</b>	<b>74.5</b>	<b>74.5</b>	<b>74.5</b>	<b>74.5</b>	<b>74.5</b>	<b>74.5</b>		
4001	Impôt sur le revenu	39'950	39'950	36'935	35'874	36'808	36'007	37'935	37'901	<b>-7.55%</b>	<b>2.96%</b>
4001	Impôt sur les prestations en capital	760	760	606	584	634	586	380	793	<b>-20.25%</b>	<b>3.81%</b>
4002	Impôt sur la fortune	5'400	5'240	4'957	5'115	5'609	4'894	4'643	4'614	<b>-5.40%</b>	<b>-3.09%</b>
4003	Impôt à la source	4'230	4'230	3'086	3'662	3'328	3'963	4'009	3'099	<b>-27.03%</b>	<b>-15.71%</b>
4004	Impôt sur la dépense	500	500	- 43	920	388	302	619	431	<b>-108.54%</b>	<b>-104.64%</b>
4009	Imputation d'impôts étrangers	-	-	- 76	-	-	-	-	-	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>Total Personnes physiques (PP)</b>	<b>50'840</b>	<b>50'680</b>	<b>45'466</b>	<b>46'155</b>	<b>46'767</b>	<b>45'752</b>	<b>47'587</b>	<b>46'839</b>	<b>-10.29%</b>	<b>-1.49%</b>
4011	Impôt sur le bénéfice net	19'270	19'270	26'052	16'216	16'809	11'759	6'767	7'084	<b>35.19%</b>	<b>60.65%</b>
4519	Compensation RFFA / RIE III	1'870	2'500	2'853	1'895	2'175	1'535	3'307		<b>14.13%</b>	<b>50.59%</b>
4012	Impôt sur le capital	3'000	2'000	4'211	1'915	2'394	1'039	11'599	11'944	<b>110.56%</b>	<b>119.96%</b>
4019	Imputation d'impôts étrangers	-	-	- 5'974	-	-	-	-	-	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>Total Personnes morales (PM)</b>	<b>24'140</b>	<b>23'770</b>	<b>27'142</b>	<b>20'026</b>	<b>21'377</b>	<b>14'333</b>	<b>21'673</b>	<b>19'028</b>	<b>14.19%</b>	<b>35.54%</b>
4013	Impôt complémentaire sur les immeubles des sociétés	550	550	785	794	797	750	595	511	<b>42.67%</b>	<b>-1.16%</b>
4040	Droits de mutation	1'660	1'610	2'236	1'773	2'434	1'570	1'296	1'589	<b>38.91%</b>	<b>26.14%</b>
4050	Impôt sur les successions et donations	2'500	2'500	682	3'802	1'949	2'559	959	4'177	<b>-72.72%</b>	<b>-82.06%</b>
4061	Impôt sur les chiens	66	60	68	74	69	55	65	57	<b>13.50%</b>	<b>-7.82%</b>
4090	Impôts récupérés après défalcation	200	200	149	259	191	147	282	210	<b>-25.50%</b>	<b>-42.52%</b>
4411	Impôt sur les gains immobiliers	1'500	1'500	2'062	926	1'550	2'096	643	1'617	<b>37.44%</b>	<b>122.62%</b>
	<b>Total Général I</b>	<b>81'456</b>	<b>80'870</b>	<b>78'590</b>	<b>73'808</b>	<b>75'135</b>	<b>67'261</b>	<b>73'101</b>	<b>74'028</b>	<b>-2.82%</b>	<b>6.48%</b>
4020	Impôt foncier	6'200	5'900	6'214	5'951	5'779	5'674	5'530	5'243	<b>5.32%</b>	<b>4.42%</b>
4414	Impôt sur les travailleurs frontaliers	900	900	872	859	1'260	929	907	846	<b>-3.13%</b>	<b>1.48%</b>
	<b>Total Général II</b>	<b>88'556</b>	<b>87'670</b>	<b>85'676</b>	<b>80'618</b>	<b>82'174</b>	<b>73'864</b>	<b>79'538</b>	<b>80'117</b>	<b>-2.27%</b>	<b>6.27%</b>
3301	Défalcations et escomptes	1'000	1'000	627	792	737	498	890	1'213	<b>-37.28%</b>	<b>-20.76%</b>

**Amortissements avec prélèvement sur fonds de réserve extraordinaires 2023 non budgétisés**

N° préavis	Libellé	Investissement	Amortissement	Prélèvement	Fonds de réserve	Montant
02/2010	Assainissement du réseau d'égout, aménagement routier et éclairage public des rues du Simplon, Italie et Hôtel-de-Ville	9141.460.03	460.3311.23	460.4811.16	9280.11	2'560'000.00
22/2010	Mise en séparatif du réseau d'égout, réaménagement routier et renouvellement éclairage public secteur rues des Moulins sud, des Deux-Gares est et de la Rte des Entrepôts	9141.460.04	460.3311.24	460.4811.17	9280.11	2'090'000.00
37/2016	Mise en séparatif du réseau d'égout à la Route de St-Légier - RC 742b	9141.460.11	460.3311.28	460.4811.22	9280.11	738'484.10
10/2017	Mise en séparatif du réseau d'égout à la Rue du Nord	9141.460.13	460.3311.25	460.4811.18	9280.11	1'109'377.15
09/2018	PGEE action n° 13 - Rue de l'Ancienne Monneresse	9141.460.14	460.3311.26	460.4811.19	9280.11	565'081.55
11/2018	Route cantonale RC 780, crédit d'ouvrage pour la réfection du réseau d'égouts	9141.460.15	460.3311.27	460.4811.20	9280.11	665'314.65
02/2020	Réfection des réseaux communaux de canalisations et routes en 2020	9141.460.16	460.3311.29	460.4811.23	9280.11	673'261.30
						<b>8'401'518.75</b>

9280.11 : Fonds de réserve des égouts

### AUTOFINANCEMENT BUDGET/COMPTES 2015 à 2023

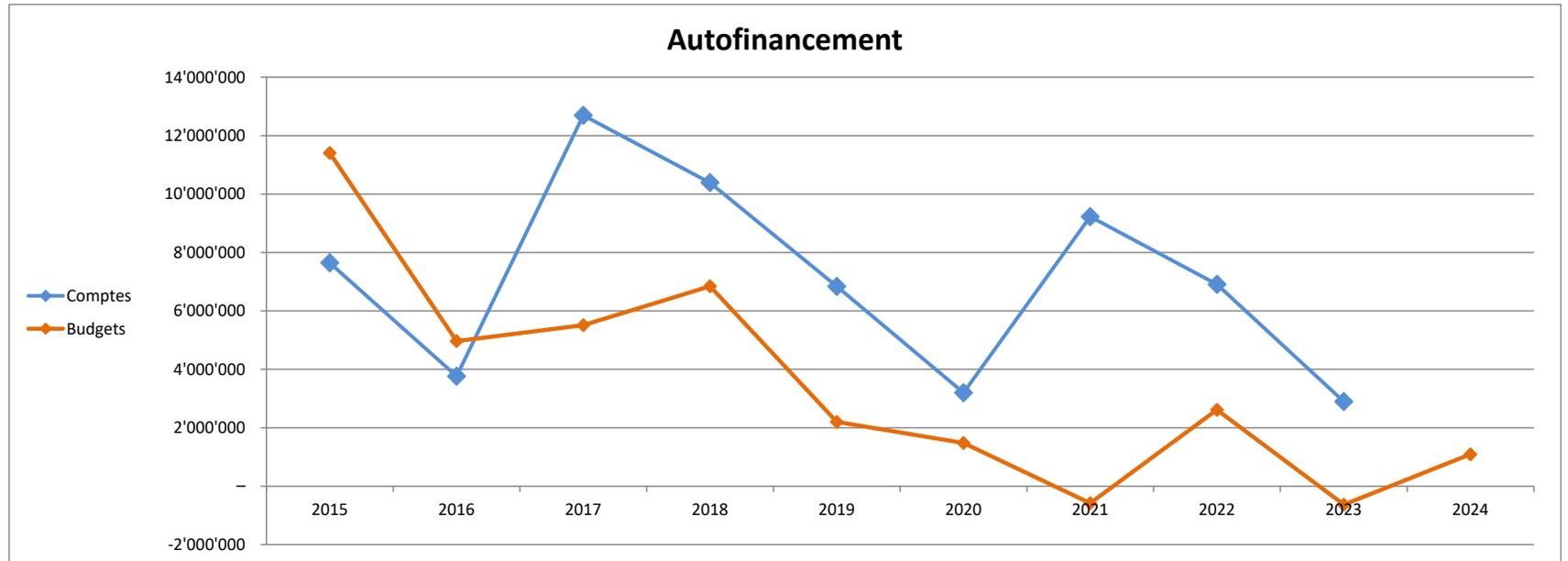
	B 2024	C 2023	B 2023 *	C 2022	C 2021	C 2020	C 2019	C 2018	C 2017	C 2016	C 2015
Résultat de l'exercice	-8'038'000	-4'515'167	-7'999'300	-2'410'335	-5'358'078	-7'283'113	-3'908'416	79'608	125'568	-5'802'803	-1'748'480
33 - Amortissements	9'003'500	9'519'173	9'660'800	9'830'560	9'631'736	8'752'576	9'370'027	10'900'442	8'435'504	8'541'072	8'833'913
33 - Amortissements extraordinaires	-	8'401'519	-	-	9'772'244	-	-	-	-	-	-
332 - Amortissements supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-	2'200'000	1'631'000	-
38 - Attributions aux fonds de réserve	1'490'800	1'968'994	1'590'800	1'419'861	1'832'142	2'244'320	2'452'380	2'416'009	3'339'599	1'736'568	1'359'634
48 - Prélèvements sur les fonds de réserve	-1'364'300	-3'865'948	-3'884'800	-1'471'635	-1'162'389	-165'439	-406'390	-2'806'105	-237'600	-321'546	-744'804
48 - Prélèv. extraordinaire sur fonds de réserve	-	-8'401'519	-	-	-4'951'483	-	-	-	-	-	-
424 - Gains comptables sur patrimoine financier	-	-210'247	-	-458'517	-535'457	-346'848	-665'899	-198'666	-1'170'700	-2'020'025	-55'337
<b>Autofinancement</b>	<b>1'092'000</b>	<b>2'896'805</b>	<b>-632'500</b>	<b>6'909'934</b>	<b>9'228'715</b>	<b>3'201'496</b>	<b>6'841'702</b>	<b>10'391'288</b>	<b>12'692'371</b>	<b>3'764'266</b>	<b>7'644'927</b>

\* Crédits supplémentaires inclus

#### Autofinancement moyen

2019-2023 5'815'730

2021-2023 6'345'151



N° objet	Objet	Crédit 2023 V 20.11.2023	Crédit 2023 Dépensé	Remarques
<b>Total général</b>		<b>12'984</b>	<b>9'431</b>	
<b>DÉPENSES NON PRÉVUES AU PLAN DES INVESTISSEMENTS</b>		<b>-</b>	<b>319</b>	
<b>Service des bâtiments, gérance et énergie (BAT)</b>		<b>-</b>	<b>69</b>	
275	Entretien du patrimoine communal - Crédit cadre 2024 (ex entretiens spéciaux budgétaire)	-	17	
229	Sous-stations CAD-Bleu - Immeuble locatif	-	37	
	Immeuble "ex-EPA" - Rue d'Italie 56 / Rue du Collège 13 - 15 - Transformation et rénovation	-	15	
<b>Service des travaux publics, espaces verts et entretien (TRA)</b>		<b>-</b>	<b>33</b>	
	Réfection des réseaux communaux de canalisations - Crédit cadre 2020	-	33	
<b>Service de l'urbanisme et de la mobilité (URB)</b>		<b>-</b>	<b>55</b>	
	Rues du Simplon, d'Italie, de la Clergère et de Lausanne - Mises en zone 30 et réamén. - Cpte attente	-	41	
	Secteur d'Entre-deux-Villes - Réaménagement - Compte d'attente	-	14	
<b>Divers</b>		<b>-</b>	<b>162</b>	
	Economat fourniture nettoyage	-	116	
	Economat fourniture bureau	-	46	
<b>DÉPENSES PRÉVUES AU PLAN DES INVESTISSEMENTS</b>		<b>12'984</b>	<b>9'112</b>	
<b>1) OBJETS EN COURS</b>		<b>12'509</b>	<b>9'112</b>	
<b>Service de l'urbanisme et de la mobilité (URB)</b>		<b>958</b>	<b>334</b>	
239	Bâti scolaire - Site Rivage - Etudes urbanistiques	405	-	
3	Etude PMU et organisation 2 concours Gare Nord+Sud	15	12	
225	Réaménagement de l'espace public du secteur de la gare - Compte d'attente	150	131	Le P 26/2023 a été adopté par le CC le 16.11.2023 --> lié avec l'objet 38.
24	Avenue des Crossets / Quai de Copet / Rue de Fribourg y.c. passerelle sur Veveyse - Crédit d'étude	50	35	
33	Masterplan de Plan-Dessus - Réaménagement de rues - Compte d'attente	50	50	
1	Réaménagement de la place du Marché - Etudes du projet lauréat "D'amour et d'Eau fraîche"	21	11	
251	Réaménagement de la Place Robin - Compte d'attente	30	-	
250	Terrain à bâtir - Rue de Fribourg - Plan-Dessus	10	10	
238	Bâti scolaire - Site Centre-Ville - Etudes urbanistiques	20	7	
210	Réaménagement du quartier de Subrietz - Compte d'attente	45	45	
2	Révision du Plan directeur communal et du Plan général d'affectation - Crédit d'étude	162	29	
237	Bâti scolaire - Site Charmontey - Etudes urbanistiques	-	4	
<b>Service des travaux publics, espaces verts et entretien (TRA)</b>		<b>5'955</b>	<b>4'752</b>	
170	Ch. des Pinsons - Mise en séparatif	261	238	
47	Ch. des Pinsons - Réfection de la chaussée et aménagement	689	634	
182	Embarcation de travail - Port de Plaisance	53	54	
21	Entretien routier - Crédit cadre 2019 (voûtage)	25	25	
168	Réfection des réseaux communaux de canalisations - Crédit cadre 2022	423	348	
15	Réfection des routes - Crédit cadre 2020	281	281	
208	Renouvellement parc véhicules et machines - 2023-2026 - BAT	57	57	
217	Renouvellement parc véhicules et machines - 2023-2026 - Famille	50	50	
10	Aménagement léger Pra-Charmontey / Major-Davel	2	2	
22	Concept directeur d'éclairage public - Phase 1 - Compte d'attente	30	31	
11	Diagnostic des ouvrages d'art - Etape 1 - Etude	150	149	
202	Espace aqualudique au Jardin Doret - Compte d'attente	140	105	
16	Fontaines - Rénovation des fontaines historiques	200	7	
50	Port de Plaisance et débarcadère Vevey - La Tour	800	689	
184	Quartier Plan-Dessus - Rue des Marronniers - Canalisations - Réalisation	450	489	
169	Réfection des routes - Crédit cadre 2022	1'050	900	
241	Réfection des routes 2023 - Ch. du Point-du-Jour / Bd Louis-Dapllles	20	-	
243	Réfection des réseaux de canalisations 2023 - Av. Nestlé	20	10	

N° objet	Objet	Crédit 2023 V 20.11.2023	Crédit 2023 Dépensé	Remarques
245	Réfection des réseaux de canalisations 2023 - Bd d'Arcangier	20	-	
244	Réfection des réseaux de canalisations 2023 - Ch. du Point-du-Jour / Bd Louis-Dapllles	20	31	
236	Toveires - Galerie de décharge en cas de crue exceptionnelle - Compte d'attente	50	2	
18	Réaménagement de la place du Marché - Canalisations	300	107	
240	Réfection des routes 2023 - Av. Nestlé	20	14	
242	Réfection des routes 2023 - Bd d'Arcangier	27	28	
17	Réaménagement de la place du Marché - Aménagements	200	76	
206	Renouvellement parc véhicules et machines - 2023-2026 - Parcs et jardins	260	97	
205	Renouvellement parc véhicules et machines - 2023-2026 - Voirie	300	258	
23	La Veyre-Derrey - Viabilisation	57	71	
207	Renouvellement parc véhicules et machines - 2023-2026 - Gelore	-	1	Correction de la répartition du compte d'attente.
<b>Service des bâtiments, gérance et énergie (BAT)</b>		<b>4'085</b>	<b>2'691</b>	
73	Aviron - UAP I	109	87	
274	Aviron - UAP II - Compte d'attente	40	1	
6	Entretien du patrimoine communal - Crédit cadre - 2018-2019	131	129	
4	Entretien du patrimoine communal - Crédit cadre 2021	512	677	
246	Collège modulaire Rivage - Construction - Etudes - Appel d'offres	80	75	
5	Ecole à la montagne La Cheneau - Crédit d'étude	300	242	
171	Planification de la construction et rénovation du bâti scolaire - Crédit d'études préliminaires	450	419	
248	Ecole du Clos - Rénovation - Etudes	240	62	
193	Etude d'assainissement énergétique des bâtiments locatifs - Compte d'attente	100	80	
88	Poids du foin - Crédit d'ouvrage	700	452	
209	Simplon 31 - Rénovation - Compte d'attente	50	79	
175	Simplon 38 - ASR 2e + 3e étapes - Crédit d'ouvrage	891	-	
218	Verger 10 - Rénovation + surélévation - Compte d'attente	60	46	
231	Sous-stations CAD-Bleu - Collège du Clos	202	222	
9	Centrales photovoltaïques - Crédit d'ouvrage	19	20	
212	Centrales photovoltaïques - Musée Jenisch	48	-	
211	Centrales photovoltaïques - UAP Veveyse	153	97	
216	Centrales photovoltaïques - Bâtiment Tilleuls 2	-	1	
214	Centrales photovoltaïques - Buvette Copet	-	2	
<b>Service des systèmes d'information (SYS)</b>		<b>341</b>	<b>247</b>	
25	Création d'un nouveau site internet vevey.ch	21	19	
181	Remplacement des pare-feu et de certains systèmes de sécurité (passerelle de messagerie)	250	162	
27	Renouvellement complet de l'infrastructure téléphonique	10	8	
26	Remplacement des commutateurs du réseau informatique	60	58	
<b>Service de la famille, de l'éducation et du sport (FAM)</b>		<b>1'130</b>	<b>1'045</b>	
221	Acquisition de mobilier et d'équipements - 2023-2025 - Bibliothèque	11	5	
222	Acquisition de mobilier et d'équipements - 2023-2025 - Service dentaire	22	19	
104	Education numérique - Affichage numérique pour les écoles de la scolarité obligatoire	296	244	
218	Installation d'un élévateur vertical à la garderie-UAP Les Cèdres	36	39	
219	Acquisition de mobilier et d'équipements - 2023-2025 - Etablissement primaire	129	177	
220	Acquisition de mobilier et d'équipements - 2023-2025 - Etablissement secondaire	177	147	
226	Copet 1 - Remplacement du revêtement et changement du système d'éclairage - Compte d'attente	29	53	
174	Projet bio-éducatif aux Monts-de-Corsier "En Salauroz" - Compte d'attente	30	-	
203	Réaménagement du préau du Collège de la Veveyse - Compte d'attente	48	9	
29	Réalisation de 2 skateparks à Vevey	352	352	
<b>Secrétariat municipal (SMU)</b>		<b>10</b>	<b>7</b>	
204	Etude d'autonomisation du Musée Jenisch Vevey - Compte d'attente	10	7	

N° objet	Objet	Crédit 2023 V 20.11.2023	Crédit 2023 Dépensé	Remarques
<b>Service de l'accueil et de la population (ACC)</b>		<b>30</b>	<b>36</b>	
249	Mise en place d'un référentiel de gouvernance documentaire	30	36	
<b>2) OBJETS A ENGAGER</b>		<b>475</b>	<b>-</b>	
<b>Service de l'urbanisme et de la mobilité (URB)</b>		<b>260</b>	<b>-</b>	
189	La Veyre - Accessibilité en mobilité douce - Etude	30	-	
35	Quartier Plan-Dessus - Place Robin - Réaménagement - Etude	80	-	
38	Place de la Gare Sud et Nord - Réaménagement et ascenseur urbain - Etude	150	-	Le P 26/2023 a été adopté par le CC le 16.11.2023 --> lié avec l'objet 225.
<b>Service de la famille, de l'éducation et du sport (FAM)</b>		<b>215</b>	<b>-</b>	
194	Terrains de Copet 2 - Entretien - Tableau des scores	25	-	
195	Terrains de la Veyre - Entretien - Grillage et éclairage	190	-	